

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2012

L'an deux mil douze, le onze juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Maria-Dolores GAUTIER-HURTADO, Maire.

Etaient présents :

Maria-Dolores GAUTIER-HURTADO, Marie-Françoise DAVOULT, Didier GUEVILLE, Christian NOCQUE, Gabriel PEROCHEAU, Anthony VANHEEL, Laurence BERTHO, Pierre-Marie BOTALLA-PIRETTA, Françoise BROUILLARD, Jean-Robert DELAHAYE, Jean-Luc FORT, Isabelle HARD, Hervé HAUCHECORNE, Maryvonne TAULIN.

Etaient absents :

Alexandre COTE, Bruno LETULLIER (excusé), Alain VASSEUR.

Secrétaire de Séance :

F. BROUILLARD.

Madame La Maire rend hommage à Hubert LEPREVOST qui nous a quitté et fait part de son émotion. Bruno LETULLIER absent ce soir nous demande de l'associer à cet hommage.

Jean-Luc FORT et Isabelle HARD sont arrivés à 20 h 38.

En l'honneur d'Hubert et pour son plus grand respect, Madame Le Maire sollicite l'observation d'une minute de silence.

Le procès-verbal de la séance du 16 avril 2012 est approuvé et signé par les conseillers municipaux.

Madame Le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour et le retrait du point concernant l'Épicerie. Accord du conseil municipal à l'unanimité.

Arrivée d'Hervé HAUCHECORNE à 20 h 42.

1 – FINANCES COMMUNALES : DELIBERATION MODIFICATIVE

12.04.28

Madame Le Maire informe les conseillers municipaux de la nécessité de modifier les crédits budgétaires sur certains articles. En effet, la réfection de la porte de l'Église a été inscrite en section de fonctionnement sur le compte des travaux en régie, et compte tenu du montant du devis d'une entreprise ces travaux ne seront pas réalisés en régie. Il convient donc d'inscrire la dépense en section d'investissement. Madame Le Maire propose de modifier le budget 2012 comme suit :

DEPENSES :

60632-2	travaux en régie	- 1 100 €
023	virement à la section d'investissement	+ 1 100 €
2313-0028	église	+ 1 100 €

RECETTES :

021	virement de la section de fonctionnement	+ 1 100 €
-----	--	-----------

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

* **autorise** Madame Le Maire à modifier le budget 2012 comme proposé ci-dessus.

2 –REALISATION EMPRUNT

12.04.29

Réalisation d'un prêt Financement Collectivités Locales de 500 000 €, auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement d'une ou des opérations d'investissement prévue(s) au budget 2012.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

*** autorise** Madame Le Maire à financer un emprunt à taux fixe d'un montant de 500 000 €, auprès de la Caisse des dépôts et consignations, et dont les caractéristiques sont les suivantes :

- durée du prêt : 15 ans
- périodicité des échéances : annuelles
- taux d'intérêt actuariel annuel : 5,11 %
- amortissement : naturel

3 –BIEN COMMUNAUX – ANCIEN LOGEMENT DE FONCTION

12.04.30

Madame Le Maire présente aux conseillers municipaux les estimations faites pour la maison communale située 44 rue André Mabire. Les services des domaines ont estimé ce bien entre 121 000 € et 133 000 €. Une première agence immobilière a fait une estimation entre 115 000 € et 120 000 € et enfin une dernière agence immobilière a déterminé le prix de ce bien dans une fourchette entre 120 000 € et 130 000 €.

Madame Le Maire demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur la vente de ce bien.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité (8 voix pour, 1 voix contre et 5 abstentions),

*** décide** de vendre la maison communale située 44 rue André Mabire.

4 –CESSION MATERIEL COMMUNAL

12.04.31

Madame Le Maire propose de vendre une ancienne remorque des services techniques. Celle-ci n'est plus utilisée et gêne la circulation dans l'atelier.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

*** accepte** de vendre la remorque au prix de 100 €.

5 –DECLASSEMENT SENTE DE LA CAYENNE

12.04.32

Suite à l'enquête publique concernant le projet d'aliénation du Chemin rural "Sente de la Cayenne" qui s'est déroulée du 13 mars au 31 mars 2012 et aux conclusions du Commissaire enquêteur.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

*** émet** un avis favorable à ce déclassement.

6 –INDEMNITES DU RECEVEUR MUNICIPAL

12.04.33

Madame Le Maire informe les conseillers municipaux que les indemnités allouées aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveur doivent faire l'objet d'une nouvelle délibération à chaque changement de comptable ou chaque renouvellement du conseil municipal.

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

* **décide** à compter de la date d'installation du nouveau receveur de la perception d'Harfleur, à savoir le 1^{er} janvier 2012 :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil,
- d'accorder l'indemnité de conseil aux taux de 100 % par an,
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribué à Monsieur André MANIER,
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

7 -ECLAIRAGE PUBLIC : 28^{ème} TRANCHE TRAVAUX – LES HAUTS DE SAINT MARTIN 1^{ère} PARTIE
12.04.34

Madame Le Maire présente le montant des travaux concernant l'éclairage public des Hauts de Saint Martin, 1^{ère} tranche. Lors du vote du Budget, le conseil municipal avait décidé d'inscrire ces travaux.

Financement global de l'opération :

SDE 76		SIERG	COMMUNE	
1 270 €	11 030 €	1 160 €	17 240 €	6 017,20 €
12 300 €			23 257,20 €	

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

* **accepte** de réaliser ces travaux en 2012.

QUESTIONS DIVERSES

* Madame Le Maire informe les conseillers municipaux de la tenue d'une enquête publique qui se déroulera du 13 juin au 13 juillet 2012 dans le cadre du Parc d'activités du Mesnil. Elle va concerner la déclaration d'utilité publique, la mise en conformité du plan d'occupation des sols et l'enquête parcellaire. Les dossiers sont consultables en mairie et le commissaire enquêteur sera présent à la mairie de Saint Martin du Manoir le 3 juillet de 15 h 00 à 18 h 00. Les conseillers sont invités à venir consulter le dossier afin de rendre un avis avant le 28 juillet 2012.

* Madame Le Maire présente le courrier d'une étudiante en école de commerce, habitant Saint Martin du Manoir qui doit partir à l'étranger pour ses études et souhaite un soutien financier de la municipalité. Le conseil municipal refuse à 13 voix contre et 1 voix pour.

* Madame Le Maire présente l'invitation du Foyer de Saint Martin du Manoir pour ses représentations des 17 juin à 20 h 00, le 23 juin à 21 h 00 et le 24 juin à 15 h 00 au gymnase.

* Madame Le Maire présente les courriers de remerciements pour les subventions accordées en 2012. Ils émanent du Cerf volant, du Foyer, du Club des Aînés, de l'Union sportive Saint Martin du Manoir et du Comité de la Foire agricole.

* Jean-Luc FORT demande si un retour a été reçu concernant l'enquête publique de la déchetterie. Madame Le Maire précise qu'à ce jour aucun retour n'a été fait.

* Gabriel PEROCHEAU informe le conseil municipal de l'élection du Conseil Municipal des Jeunes, 10 nouveaux élus (6 filles et 4 garçons). Le 1^{er} conseil se tiendra le 26 juin à 18 h 00, avec la commission Jeunesse et sports.

✕ Gabriel PEROCHEAU informe les conseillers municipaux de l'organisation d'un exercice dans le cadre de la réserve civile. Madame Le Maire remercie Gabriel PEROCHEAU qui s'est beaucoup investi sur ce dossier. Applaudissement des élus.

✕ Pierre-Marie BOTALLA-PIRETTA demande si une décision a été prise sur le versement de la recette du vide grenier de décembre.

Marie-Françoise DAVOULT précise que rien est décidé et invite les élus à réfléchir et à faire des propositions sur ce sujet.

✕ Marie-Françoise DAVOULT informe qu'un gala de danse sportive se tiendra le 20 octobre au gymnase.

✕ Pierre-Marie BOTALLA-PIRETTA demande si le dossier concernant l'élargissement de la CODAH a avancé. Madame Le Maire précise que pour le moment rien n'est décidé, les discussions sont en cours.

✕ Marie-Françoise DAVOULT rappelle aux conseillers municipaux la date de l'accueil des nouveaux habitants qui se tiendra le 12 juin, à 19 h 00.

La séance est levée à 22 heures 28.